



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2016-11

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-14-006 - Arrêté n° 129/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "BIOASCOGEN" (4 pages)	Page 3
IDF-2016-11-10-002 - ARRETE N° 2016 - 402 Portant prorogation de l'autorisation de fonctionnement du service expérimental d'évaluation et d'accompagnement à domicile en faveur des personnes adultes autistes géré par l'association « Chalouette Autisme Essonne » sis rue de Rosières à Saint-Michel-sur-Orge 91240 (2 pages)	Page 8
IDF-2016-11-15-003 - ARRETE N° DOS – 2016 - 405 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris 47 Boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex 13 Année 2016/2017 (7 pages)	Page 11
IDF-2016-11-15-002 - ARRETE N° DOS – 2016- 404 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé Centre Hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75674 PARIS Cedex 14 Année 2016/2017 (5 pages)	Page 19
IDF-2016-11-03-006 - ARRETE N° DOS – 2016-373 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé De la Croix-Rouge Française 98, rue Didot 75014 PARIS Année 2016 / 2017 (7 pages)	Page 25
IDF-2016-11-15-001 - ARRETE N° DOS – 2016-403 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé De l'EPS de Ville-Evrard 202 avenue Jean Jaurès 93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex Année 2016/2017 (3 pages)	Page 33
IDF-2016-11-04-054 - Arrêté n°16 1221 approuvant l'avenant n°4 à la convention constitutive du GCS RAMSAY GDS (2 pages)	Page 37
IDF-2016-11-15-004 - arrêté n°16-1253 approuvant les avenants n°1 et 2 à la convention constitutive du GCS ELSAN (7 pages)	Page 40
IDF-2016-11-14-005 - ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-120 PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE (3 pages)	Page 48
IDF-2016-11-09-011 - Décision 16-1247 autorisant le transfert du dépôt de sang de la Maternité Sainte Félicité (2 pages)	Page 52
IDF-2016-11-09-010 - Décision n°16-1245 autorisant la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie (2 pages)	Page 55
IDF-2016-11-09-012 - Décision n°16-1246 renouvelant l'autorisation de fonctionnement du Dépôt de sang au Centre Médical Chirurgical Privé de saint-Germain (3 pages)	Page 58

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-14-006

Arrêté n° 129/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites "BIOASCOGEN"

Arrêté n° 129/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOASCOGEN »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins, et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue le 12 octobre 2016 et complétée les 17 octobre et 3 novembre 2016, de Monsieur Mourad ABDENNBI, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOASCOGEN » sis 159 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230), en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la fermeture du site sis 159 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230) et l'ouverture concomitante du site sis 167 avenue Gabriel Péri dans la même commune, à compter du 28 novembre 2016 ;
- le transfert du siège social de la société au 167 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230).

Vu l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 9 novembre 2016 ;

Considérant l'arrêté N° OS/OA/PS/DT92/N° 2014-052 du 27 mars 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOASCOGEN » ;

Considérant le bail commercial entre l'Office public de l'habitat de Gennevilliers et la SELARL « BIOASCOGEN » en date du 25 juin 2015 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 octobre 2016, actant la fermeture du site 159 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230) et l'ouverture concomitante du site sis 167 avenue Gabriel Péri dans la même commune, ainsi que le transfert du siège social de la SELARL au 167 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230) ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du **28 novembre 2016**, le laboratoire de biologie médicale « BIOASCOGEN » dont le siège social sis 167 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230), codirigé par Madame Erna LUPESCU, Monsieur Benamar HADDAOUI, Monsieur Mourad ABDENNBI, Monsieur Francis MECHALI, Monsieur Philippe MECHALI, Monsieur Jean-François OLIVIER, Monsieur Jean-Christophe SAMMUT, Madame Sabine ROSOFF, Monsieur Didier NOLORGUES, Monsieur William AURIOL-ROY-BRY, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BIOASCOGEN » sise à la même adresse, agréée sous le n°92-24, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 685 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-183 sur les **huit** sites, ouverts au public ci-dessous :

- **Le site siège social qui est le site principal ;**
167 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers (92230) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 686 1 ;

- Le site Grandel ;
2 place Jean Grandel à Gennevilliers (92230) ;
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie) ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 687 9 ;

- Le site de Paris,
109 rue Ordener à Paris (75018) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 958 7 ;

- Le site Voltaire
148/150 boulevard Voltaire à Asnières-sur-Seine (92600) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 688 7 ;

- Le site de Clichy
16 rue George Boisseau à Clichy (92110) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 690 3 ;

- Le site d'Asnières
36 rue des Bourguignons, 5/7 impasse des Carbonnets à Asnières-sur-Seine (92600) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 689 5 ;

- Le site de Colombes
119 boulevard Marceau à Colombes (92700) ;
Pratiquant des activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 691 1 ;

- Le site Bokanowski :
88 rue Maurice Bokanowski à Asnières-sur-Seine (92600) ;
Site pré et post analytique ;
N° FINESS en catégorie 611 : 92 002 864 4.

La liste des onze biologistes médicaux dont **dix** sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

- Madame Erna LUPESCU, médecin, biologiste-coresponsable;
- Monsieur Mourad ABDENNBI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Benamar HADDAOUI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Jean-François OLIVIER, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Francis MECHALI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Philippe MECHALI, médecin biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Jean-Christophe SAMMUT, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Sabine ROSOFF, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Didier NOLORGUES, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur William AURIOL-ROY-BRY, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Marie CARLIER-BEDOISEAU, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOASCOGEN » est la suivante :

Associés	Parts sociales		Droits de Vote
Mme Erna LUPESCU	1 900		1 900
M Mourad ABDENNBI	1 310		1 310
M Benamar HADDAOUI	596		596
M Jean-François OLIVIER	1 033		1 033
M Philippe MECHALI	573		573
M Francis MECHALI	573		573
M Jean-Christophe SAMMUT	596		596
Mme Sabine ROSOFF	596		596
M. Didier NOLORGUES	1		1
M William AURIOL ROY BRY	1		1
S/Total des biologistes associés exerçant	7 179	85%	7 179
SARL GENBIO, tiers porteur	1 000		1 000
Mme Catherine OLIVIER, tiers porteur	258		258
S/Total des associés extérieurs	1 258	15%	1 258
Total	8 437	100%	8 437

Article 2 : A compter du **28 novembre 2016**, l'arrêté N° OS/OA/PS/DT92/N°2014-052 du 27 mars 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOASCOGEN », est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 14 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-10-002

ARRETE N° 2016 - 402

Portant prorogation de l'autorisation de fonctionnement du
service expérimental

~~prorogation de l'autorisation de fonctionnement du SEFAD~~ géré par l'association Chalouette
Autisme Essonne

d'évaluation et d'accompagnement à domicile en faveur
des personnes adultes autistes

géré par l'association « Chalouette Autisme Essonne »

sis rue de Rosières à Saint-Michel-sur-Orge 91240

ARRETE N° 2016 - 402

Portant prorogation de l'autorisation de fonctionnement du service expérimental d'évaluation et d'accompagnement à domicile en faveur des personnes adultes autistes géré par l'association « Chalouette Autisme Essonne » sis rue de Rosières à Saint-Michel-sur-Orge 91240

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n° 2011-89 du 25 mai 2011 autorisant la création d'un service expérimental d'évaluation et d'accompagnement à domicile de 18 places destiné à l'accueil de personnes autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement ;
- VU** l'attestation de conformité délivrée le 19 décembre 2011 suite à la réalisation de la visite de conformité en date du 19 octobre 2011.

CONSIDERANT que l'autorisation de fonctionner de ce service a été accordée pour une durée de cinq ans ;

CONSIDERANT que l'expérimentation a permis de proposer des réponses innovantes dans la prise en charge des situations sans solution, mais qu'une évaluation est toutefois nécessaire avant un éventuel renouvellement de l'autorisation ou une entrée dans le dispositif de droit commun ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de fonctionnement du service expérimental d'évaluation et d'accompagnement à domicile géré par l'Association « Chalouette Autisme Essonne », est prorogée d'un an à compter de l'échéance de son autorisation initiale, soit jusqu'au 19 octobre 2017, afin de conduire la démarche d'évaluation.

ARTICLE 2 :

Le service prend en charge des adultes et adolescents à partir de 14 ans, autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement.

ARTICLE 3 :

Il est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de la structure : 91 001 928 0

Code catégorie : 379
Code discipline : 510
Code fonctionnement (type d'activité) : 16
Code clientèle : 437

N° FINESS du gestionnaire : 91 000 345 8

Code statut : 60

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

Fait à Paris, le 10 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNE

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-15-003

ARRETE N° DOS – 2016 - 405

Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris

47 Boulevard de l'Hôpital

75651 PARIS Cedex 13

Année 2016/2017

ARRETE N° DOS – 2016 - 405

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
47 Boulevard de l'Hôpital
75651 PARIS Cedex 13**

Année 2016/2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation de cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, 47 Boulevard de l'Hôpital 75651 Paris Cedex 13 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut de formation :
Gilles DESSERPRIT, Directeur des Soins, Directeur de l'IFCS de l'AP-HP

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Odon MARTIN MARTINIERE, Directeur d'Hôpital, Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) (Paris)

Suppléant :

Patrick LALLIER, Coordonnateur Général des Soins en charge de la Formation Initiale du CFDC (Paris)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Béatrice FERMON, Maître de Conférences Hors Classe, Université Paris-Dauphine

Suppléant :

Philippe GRANDJEAN, Professeur affilié à l'Université Paris-Dauphine

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
 - o Filière Infirmière :

Titulaires :

- Christophe FLAGEUL, Infirmier, Cadre Supérieur de Santé, Coordonnateur Pédagogique à IFCS de l'AP-HP
- Catherine DESTREZ, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante, Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Nacéra BENCHERIF, Infirmière, Cadre de Santé, Enseignante, Formateur à IFCS de l'AP-HP

Suppléants :

- José RUIS, Infirmier, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant, Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Viviane MARCHAL, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante, Formateur à IFCS de l'AP-HP
- Françoise GAY, Infirmière, Cadre de Santé, Enseignante, Formateur à IFCS de l'AP-HP

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Philippe BAZIN, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Cadre Paramédical de Pôle adjoint, Cadre Supérieur de médecine nucléaire du pôle à l'Hôpital TENON (Paris), Enseignant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP –

Suppléant :

Gilles PEGON, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Directeur des Soins au Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou (28)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Yves SECARDIN, Technicien de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant, Référent professionnel et Formateur à IFCS de l'APHP

Suppléante :

Brigitte DURAND-RENIER, Technicienne de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante vacataire à l'IFCS de l'AP-HP

- Filière Diététicien :

Titulaire :

Ghislaine PICARD, Diététicienne, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante vacataire à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Adeline BOULON, Masseur-Kinésithérapeute, Cadre de Santé, Enseignante vacataire à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Dominique ADAM, Préparateur en pharmacie, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP

Suppléant(e) :

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

- Patrick DELAMARE, Coordonnateur Général des Soins, de l'Hôpital Saint-Antoine
- Latifa SCHEIRLINCK, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Bicêtre
- Anne-Marie RANNOU, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Universitaire Robert Debré

Suppléantes :

- Nathalie DI-CARMINE, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Beaujon (Clichy)
- Patricia LEBOUCHER, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)
- Nathalie ABITBOL, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, d'Hospitalisation à domicile AP-HP

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Christophe LALLEMENT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital HEGP (Paris)

Suppléante :

Françoise BAUDEN, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, l'Hôpital Robert Debré (Paris)

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Marie-Elisabeth DORARD, Technicien de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital HEGP (Paris)

Suppléante :

Brigitte CONILLEAU, Technicien de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Bichat (Paris)

- o Filière Diététicien :

Titulaire :

Dominique PICOULEAU, Diététicien, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Bichat (Paris)

- Suppléante :
Filière MassEUR-Kinésithérapeute :

Titulaire :
Christine BACNUS, MassEUR-Kinésithérapeute, Cadre de Santé, du GH Pitié-Salpêtrière (Paris)

Suppléant(e) :

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :
Nathalie THROMAS, Préparatrice en pharmacie, Cadre de Santé, de l'Hôpital Necker (Paris)

Suppléante :
Christine MAZIN, Préparatrice en pharmacie, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière Infirmière :

Titulaires :
 - Stéphanie BOURGEOIS, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017
 - Armelle LOUIS épouse RIQUIER, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017
 - Médéric PAJOT, Etudiant Cadre de Santé, promotion 2016/2017
Suppléantes :
 - Olivia PENCHARD, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017
 - Agnès ROCHE, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017
 - Olivia VASSEUR, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :
Elia ZOLLO épouse BERNARD, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

Suppléant :

- Didier DA SILVA, Etudiant Cadre de Santé, promotion 2016/2017
 - Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :
Christel DESIREE épouse MOUSNIER, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

Suppléant :
Murielle JOSSELIN épouse VILLOT, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

- Filière Diététicien :

Titulaire :
Nathalie DIARD épouse JOUAN, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

Suppléante :
Cécile BRIOLAT épouse LOMBARDIN, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :
Laëtitia NOCE épouse BUISSON, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

Suppléante :
Saadia EL MASSOUS épouse LASSALLE, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :
Laurence MIQUELARD épouse CARON, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

Suppléante :
Emilie MAIORANO épouse TAIEB, Etudiante Cadre de Santé, promotion 2016/2017

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :
Françoise ZANTMAN, Coordinatrice Générale des Soins, Directrice de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Siège AP-HP (Paris)

Suppléant :

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation de cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris est abrogé.

Article 3 : Le Directeur par intérim de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-15-002

ARRETE N° DOS – 2016- 404

Fixant la composition du Conseil Technique
De l’Institut de Formation de Cadres de Santé
Centre Hospitalier Sainte-Anne

1, rue Cabanis

75674 PARIS Cedex 14

Année 2016/2017

ARRETE N° DOS – 2016- 404

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
Centre Hospitalier Sainte-Anne
1, rue Cabanis
75674 PARIS Cedex 14**

Année 2016/2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS -2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation de cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Evelyne TERRAT, Directrice de l'IFCS du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Evelyne SALEM, Directrice des soins, Responsable du pôle formation du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice des Ressources Humaines, du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaires :

Monsieur Alain VULBEAU, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

Monsieur Pierre NAVES, Universitaire, IGAS - Université Paris Est Marne-la-Vallée

Suppléante :

Madame Fanny SALANE, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

Madame Marie-Laurène MENINI, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Madame Monique PENGAM, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléants :

Monsieur Thierry DANYAUD, Infirmier, Cadre de santé supérieur, Formateur à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Madame Anne MULLER, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :

Titulaire :

Madame Nadine CAMPEAUX, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenant vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Laurence VILMONT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Madame Christine PARFAIT, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie BROIX, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Marie-Luce MARTINS, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Christine MAZIN-DESLANDES, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus

- Filière Infirmière :

Titulaires :

Monsieur Sakil VALIMAHOMED, Infirmier, Cadre de santé supérieur, Hôpital HENRY EY (75)

Monsieur Jean MARCHAL, Infirmier, Directeur de l'Ecole de Puériculture Union Service et Soins Ile-de-France (USSIF) (75)

Suppléantes :

Madame Bénédicte FOUCHARD, Infirmière, Cadre de santé, Hôpital HENRY EY (75)

Madame Catherine PEYROT, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, Formatrice de l'Institut de Puériculture et Périnatalogie Paris (75)

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :

Madame Joëlle DELPORT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, CHI Créteil (94)

Suppléante :

Madame Isabelle EMERIAU, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé, CHI de Créteil (94)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :
Titulaire :
Madame Myriam MERCERET, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital COCHIN, (75)
Suppléant :
Monsieur Frédéric VIEIRA, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital COCHIN, (75)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière:
Titulaire :
Monsieur Joël COURBARD, Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé supérieur du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)
Suppléant :
Monsieur Cyril VALADE, Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé de l'Institut Gustave Roussy (94)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière Infirmière :
Titulaires :
Madame Hélène DELANOE, Etudiante cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

Monsieur Thierry MAISTO, Etudiant cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

Suppléants :
Monsieur Emmanuel DENUAULT, Etudiant cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

Madame Fatma FERHI, Etudiante cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :
Titulaire :
Madame Virginie FOUCARD, Etudiante cadre de santé, promotion Platon 2016/2017

Suppléante :
Madame Annabelle CAZÉ, Etudiante cadre de santé, promotion Platon 2016/2017

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Madame Catherine DELAQUEZE, Etudiante cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

Suppléant(e) :

- Filière médico-technique – métier : Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Sandrine BAUCHER, Etudiante cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

Suppléante :

Madame Karine LELIEVRE, Etudiante cadre de santé, Promotion Platon 2016/2017

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Denise PELLASY-TARBOURIECH, Directrice des soins du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie LEUWERS, Coordonnateur général des soins du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation de cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne est abrogé.

Article 3 : Le Directeur par intérim de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-03-006

ARRETE N° DOS – 2016-373

Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De la Croix-Rouge Française

98, rue Didot

75014 PARIS

Année 2016 / 2017

ARRETE N° DOS – 2016-373

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De la Croix-Rouge Française
98, rue Didot
75014 PARIS**

Année 2016 / 2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation de cadres de santé de la Croix-Rouge Française situé 98, rue Didot – 75014 Paris est fixée comme suit :

Président:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Véronique LY, Directrice de l'IFCS Croix-Rouge Français (Paris)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :
 - Titulaire :
Madame Marie-Luce ROUXEL, Directrice de l'IRFSS Ile-de-France (Paris)

 - Suppléant :
Monsieur Philippe HEBRARD, Responsable ressources humaines de l'IRFSS Ile-de-France (Paris)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :
 - Titulaire :
Monsieur André SALLE, Administrateur du Master MIP - CNAM

 - Suppléant :
Monsieur MINET, Responsable Pédagogique du Master MIP - CNAM

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
 - o Filière Infirmière :
 - Titulaires :
Madame Régine PELLOUX, Cadre de Santé, Infirmière, Formatrice à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

 - Monsieur Jean-Yves SORET, Cadre de Santé, Infirmier à la Direction des ressources humaines à l'Hôpital Lariboisière, Formateur, intervenante vacataire de la filière Infirmière à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

 - Suppléantes :
Madame Jeannine LEGRAIN, Cadre de Santé, Infirmière, intervenante vacataire de la filière Infirmière à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

 - Madame Catherine FAUNY, Cadre de Santé, Infirmière, Formatrice à l'IFSI Rabelais (Paris), intervenante vacataire de la filière Infirmière à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Madame Valérie GODARD, Cadre Paramédical de Pôle, Technicienne de laboratoire – Hôpital Necker-Enfant Malades, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléante :

Madame Anne-Sophie COUTURE, Cadre de Santé, Technicienne de Laboratoire au CHR Raymond Poincaré (Garches), Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame HERNANDEZ, Directrice de l'Institut de Formation d'Ergothérapie (Créteil), intervenante vacataire de la filière Ergothérapeute à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléant :

Monsieur BENTAHAR, Cadre de Santé, Ergothérapeute à l'Association l'Elan Retrouvé (Paris), intervenant vacataire de la filière Ergothérapeute à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière Massesur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Madame Annie RAUBY, Cadre de Santé, Massesur-Kinésithérapeute à l'IFMK du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (Paris), Formatrice, intervenante vacataire de la filière Massesur-Kinésithérapeute à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléant :

Monsieur Jean-Jacques DEBIEMME, Directeur de l'Ecole d'ASSAS (Paris), intervenant vacataire de la filière Massesur-Kinésithérapeute à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Sophie ROUZAUD, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie, Coordinatrice pédagogique au CFPPH de l'hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris), Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléante :

Madame BENASSAIA, Cadre de Santé, Préparatrice en Pharmacie au CFPPH de l'hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris), Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateur en pharmacie à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière Psychomotricien :

Titulaire :

Monsieur Philippe KOSTKA, Cadre Supérieur de Santé, Directeur de l'IFP du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les-Mureaux, intervenant vacataire de la filière Psychomotricien à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléante :

Madame BECKIER, Cadre de Santé, Psychomotricienne, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Psychomotricien à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

- Filière Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Blandine ORELLANA, Cadre de Santé, Orthophoniste, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Orthophoniste à l'IFCS de la Croix-Rouge Français (Paris)

Suppléant(e) :

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

- Filière Infirmière :

Titulaires :

Madame Isabelle FRASSA, Directeur des soins au Centre Hospitalier de Gonesse (95)

Madame Catherine GIRARD, Responsable du Pôle Oncologie – SAU à l'Hôpital Saint-Joseph (Paris)

Suppléants :

Madame Maud LE CAZ, Cadre Supérieur de Santé du Plateau des Réanimations – USC à l'Hôpital Necker (Paris)

Monsieur Julien DEPAUW, Cadre de Santé, de l'Hôpital Jean Jaurès (Paris)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Monsieur Philippe DORARD, Adjoint à la Directrice, Coordonnateur pédagogique, de l'Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical (IFTLM) – de l'AP-HP de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)

Suppléante :

Madame Dominique COMPTE, Cadre de Santé médico-technique au Laboratoire d'Hématologie-Microbiologie du CHU Louis Mourier (92)

- Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Anne-Lise CAMIUL, Cadre de Santé, Ergothérapeute de l'Hôpital Necker (Paris)

Suppléant :

Monsieur Emmanuel DUPUY, Responsable de Réadaptation de l'ADAPT – CMPR à Chatillon (92)

- Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Monsieur BENFRADJ, Cadre de Santé, Masseur-Kinésithérapeute de l'Hôpital Necker (Paris)

Suppléant :

Monsieur Raphaël POULIQUEN, Cadre de Santé, masseur-Kinésithérapeute en rééducation chez Korian les Grands Chênes à Bordereaux (33)

- Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Monsieur Ismaël CARDOZO, Préparateur en pharmacie, Cadre Administratif de Pôle au CH Henri Mondor (94)

Suppléant :

Monsieur Marc TRIFILO, Cadre de santé, Préparateur en pharmacie à l'Hôpital Bretonneau (75)

- Filière Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Frédérique PAILHOUS, Cadre de Santé, Psychomotricienne – GPS Perray-Vaucluse (Yvelines)

Suppléant(e) :

Madame Vinciane SAMOYEAU, Cadre de Santé, Psychomotricienne – Hôpital Nord 92 (Villeneuve-la-Garenne)

- Filière Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Dominique CHAUVIN, Cadre de Santé, Orthophoniste du Centre référent Langage et Troubles des Apprentissages au Groupe Hospitalier de la Pitié-Salpêtrière (Paris)

Suppléant(e) :

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

Madame Atika PAYET, Etudiante infirmière, promotion 2016/2017

Karine CAILLÈRE-GAUTIER, étudiante infirmière, promotion 2016/2017

Suppléantes :

Madame Marie MATUCHET, Etudiante infirmière, promotion 2016/2017

Madame Sokhna KOHLER, étudiante infirmière, promotion 2016/2017

- o Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

Monsieur Pierre ANEZO, Etudiant technicien de laboratoire, promotion 2016/2017

Suppléante :

Madame Grâce FALEU, Etudiante technicienne de laboratoire, promotion 2016/2017

- o Filière Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Sonia BAUDRY, Etudiante ergothérapeute, promotion 2016/2017

Suppléant :

Monsieur Pierre-Eric BROHM, Etudiant ergothérapeute, promotion 2016/2017

- o Filière Masseur-Kinésithérapeute :

Titulaire :

Monsieur Clément GILET, Etudiant masseur-kinésithérapeute, promotion 2016/2017

Suppléante :

Madame Christel OZGEN, Etudiante masseur-kinésithérapeute, promotion 2016/2017

- o Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

Madame Graça AZVEDO CALDEIRA, Etudiante préparatrice en pharmacie, promotion 2016/2017

Suppléante :

Madame Fatima AIT-BAHA, Etudiante préparatrice en pharmacie, promotion 2016/2017

- Filière Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Souganya BERTHOMIER, Etudiante psychomotricienne, promotion 2016/2017

Suppléant(e) :

- Filière Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Laurence BERNARD-ONDREJEC, Etudiante orthophoniste, promotion 2016/2017

Suppléant(e) :

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Younés BENANTEUR, Directeur Adjoint à la Direction Déléguée des sites génovéfains, des ressources matérielles et numériques à l'EPS Barthélémy Durand (Etampes 91)

Suppléante :

Madame Marie-Odile NAULT, Responsable des relations patients et des Affaires juridiques médicales au Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (Paris 75)

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de la Croix-Rouge Français est abrogé.

Article 3 : Le Directeur par intérim de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le Directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-15-001

ARRETE N° DOS – 2016-403

Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De l'EPS de Ville-Evrard

202 avenue Jean Jaurès
93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex
Année 2016/2017

ARRETE N° DOS – 2016-403

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
De l'EPS de Ville-Evrard
202 avenue Jean Jaurès
93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex**

Année 2016/2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation de cadres de santé de l'EPS de Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est fixée comme suit :

Président:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Dominique DO CHI, Directeur des soins, Coordinatrice des Instituts de Formation de l'EPS de Ville-Evrard
- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Sophie ALBERT, Directrice de l'établissement – EPS de Ville-Evrard par intérim

Suppléant :

Monsieur Philippe VERCELOT, Directeur des Ressources Humaines – EPS de Ville-Evrard

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Laurence GAVARINI, Professeur des Sciences de l'Education – Université Paris 8 à Saint-Denis (93)

Suppléante :

Madame Elsa GODART, Docteur en philosophie, enseignante attachée à l'Université Paris Est de Marne la Vallée (77)

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

Titulaire :

Monsieur Michel CAVALIÉ, cadre supérieur de santé infirmier, enseignant à l'IFCS de Ville-Evrard

Suppléante :

Madame Lisiane PRONE, cadre supérieur de santé infirmier, enseignante à l'IFCS de Ville-Evrard

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

Titulaire :

Madame Sylvie STAFA, cadre de santé infirmier, formateur à l'IFSI de Ville-Evrard

Suppléante :

Madame Elisabeth ROBALO, cadre de santé infirmier à l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne (94)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

Titulaire :

Madame Elodie BAHUREL, Etudiante cadre de santé au titre de l'année 2016/2017 à l'IFCS de Ville-Evrard

Suppléante:

Madame Hakima BELARBI, Etudiante cadre de santé au titre de l'année 2016/2017 à l'IFCS de Ville-Evrard

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Ferdaouss HASBI-LEVI, Praticien Hospitalier au Pôle G12 de psychiatrie adulte à l'EPS de Ville-Evrard

Suppléant :

Monsieur Pascal FAVRÉ, Médecin psychiatre à l'EPS de Ville-Evrard

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation de cadres de santé de l'EPS de Ville-Evrard est abrogé.

Article 3 : Le Directeur par intérim de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le Directeur du pôle ressources humaines en santé

Signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-04-054

Arrêté n°16 1221 approuvant l'avenant n°4 à la convention
constitutive du GCS RAMSAY GDS

ARRETE n°16-1221

**portant approbation de l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement de
Coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/029 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France en date du 13 avril 2016;
- VU l'arrêté n°14-422 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche;
- VU l'arrêté n° 16-707 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive modifiant la dénomination du Groupement en «Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche »
- VU la délibération de l'assemblée générale du 22 juillet 2016 du Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche portant adoption de l'avenant n°4 à la convention constitutive du groupement;
- VU l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche dument signée le 27 juillet 2016 ;
- VU l'avis des Agences Régionale de Santé des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège ;
- CONSIDERANT que l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'avenant n°4 à la convention constitutive du groupement de coopération Sanitaire Ramsay Générale de Santé pour l'Enseignement et la Recherche est approuvé.
Cet avenant prévoit la modification de l'article 12 « capital social » et de l'article 13 « apports respectifs des membres » ainsi que l'adhésion de nouveaux membres au groupement de coopération sanitaire :

- la **société HPM NORD**, 44 avenue Max Dormoy- 59000 LILLE
- la société **LILLE SEPTENTRION**, 441 avenue du Maréchal Leclerc- 59155 Faches-Thumesnil
- la société **Hôpital Privé Dijon Bourgogne**, 1 rue des Créots- 21121 Fontaine les Dijon.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège. Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Paris, le **04 NOV. 2016**

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Par délégation

Christine SCHIBLER



Agence régionale de santé

IDF-2016-11-15-004

arrêté n°16-1253 approuvant les avenants n°1 et 2 à la
convention constitutive du GCS ELSAN

ARRETE n°16- 1253

**portant approbation des avenants 1 et 2 à la convention constitutive du « Groupement de
Coopération Sanitaire ELSAN pour la recherche et l'enseignement»**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté n°DS-2016/029 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France en date du 13 avril 2016
- VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;
- VU l'arrêté n° 15-832 du 5 octobre 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV en date du 28 juillet 2015 ;
- VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » transmis au Directeur Général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France le 27 juillet 2016 portant adhésion d'un nouveau membre, constatation d'un retrait forcé d'un membre et le changement de siège social ;
- VU l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » transmis au Directeur Général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France le 27 juillet 2016 portant notamment l'adhésion de nouveaux membres, la modification du nom du Groupement de Coopération Sanitaire « VEDINOV » en « Groupement de Coopération Sanitaire ELSAN pour la recherche et l'enseignement», et l'adoption du règlement intérieur ;

CONSIDERANT

que les avenants n°1 et 2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » respectent les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Les avenants n°1 et 2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « VEDINOV » sont approuvés.

ARTICLE 2 :

La dénomination du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « VEDINOV » devient « Groupement de Coopération Sanitaire ELSAN pour la recherche et l'enseignement ».

ARTICLE 3 :

Les membres du « Groupement de Coopération Sanitaire ELSAN pour la recherche et l'enseignement » sont dorénavant:

POLYCLINIQUE DE POITIERS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 342 977 683 00024

HOPITAL PRIVE DE VITRY – CLINIQUE DES NORIETS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 393 697 008 00018

CLINIQUE DE L'ARCHETTE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 086 980 075 00021

La CLINIQUE BRETECHE VIAUD

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 866 800 675 0001;

CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DU MANS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 351 359 021 00067

CLINIQUE DU TERTRE ROUGE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 321 737 108

CENTRE CLINICAL SA

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 323 399 295

SA CENTRE MEDICO CHIRURGICAL LES CEDRES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE LA GAILLARDE sous le numéro 677 220 402



POLYCLINIQUE DE KERAUDREN - GRAND LARGE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro 378 860 316

CLINIQUE DU PONT DE CHAUME

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 847 150 133

CLINIQUE SAINT-LOUIS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 599 803 632

POLYCLINIQUE DU PARC

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 950 505 461

SAS CALIBREST

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 533 398 079,

ISOGAMMA PLUS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 352 570 675,

SA CENTRE DE TELECOBALTHERAPIE HENRI HARTMANN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 552 079 311,

SA SENY

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le n° 323 709 568,

INSTITUT INTERNATIONAL DE RADIOCHIRURGIE DE PARIS HARTMANN-ZIRPH,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n°799 696 745,

THERAP'X PARIS NORD

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 349 978 320

CLINIQUE CONTI

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 588 203 448

SAS TEP PARIS NORD

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 443 027 305

L'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE L'OUEST SAS – A.H.O.

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 858 800 717



ELSAN SAS (ex VEDICI INVESTISSEMENTS)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 500 696 547

LA POLYCLINIQUE DE L'ATLANTIQUE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 802 798 934

LA SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DE TRONQUIERES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AURILLAC sous le numéro 389 806 381

LA CLINIQUE DE LA COMPASSION

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 683 850 085

LE CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DE CHAUMONT LE BOIS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 847 220 027

CLINIQUE DU SAINT CŒUR

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BLOIS sous le numéro 339 840 118

CLINIQUE DE LA MARCHÉ SAS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GUERET sous le numéro 995 650 090

CLINIQUE DE SAINT OMER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 577 080 088

CLINIQUE DU TER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 857 500 151

POLYCLINIQUE DES URSULINES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 339 564 221

POLYCLINIQUE DU VAL DE LOIRE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 651 880 437

CLINIQUE CHIRURGICALE DU MORVAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 651 880 437

CLINIQUE SAINT ANDRE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 763 801 354



CLINIQUE DES GRAINETIERES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 377 788 385

CLINIQUE SAINT FRANCOIS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHATEAURoux sous le numéro 816 720 031

HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 444 573 935

CLINIQUE DES CHANDIOTS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 303 242 853

SOCIETE D'EXPLOITATION OCEANE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VANNES sous le numéro 450 547 930

POLYCLINIQUE URBAIN V

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 702 621 095

CENTRE CHIRURGICAL MONTAGARD

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 712 620 756

CLINIQUE DU CAMBRESIS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DOUAI sous le numéro 412 128 803

POLYCLINIQUE NOTRE DAME

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 328 076 161

POYCLINIQUE DE GASCOGNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH sous le numéro 396 720 260

HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 653 720 466

CLINIQUE BOUCHARD

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 057 818 460

POLYCLINIQUE DE GENTILLY

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 767 800 121



CLINIQUE AMBROISE PARE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 761 800 010

CLINIQUE DE ROMILLY

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 441 143 583

CLINIQUE ST BRICE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 346 980 105

POLYCLINIQUE LA PERGOLA

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CUSSET sous le numéro 975 520 867

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE DE LA PLAINE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 871 200 556

CLINIQUE TOULOUSE LAUTREC

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ALBI sous le numéro 347 469 603

CLINIQUE DE L'ORANGERIE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 578 500 449

POLYCLINIQUE DU SIDOBRE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CASTRES sous le numéro 325 730 919

HOPITAL PRIVE SAINT CLAUDE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 323 457 275

POLYCLINIQUE ST FRANCOIS ST ANTOINE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTLUCON sous le numéro 917 250 151

LASER SYSTEME

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 388 995 342

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers

Fait à Paris, le 15 novembre 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Par délégitation

La Directrice du pôle Etablissements de santé

Christine SCHIBLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CS', written over the printed name 'Christine SCHIBLER'.

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-14-005

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-120
PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT
D'OFFICINES DE PHARMACIE**

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-120
PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n°DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016, publié le 10 octobre 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 8 avril 1982 portant octroi de la licence n° 95#000109 à l'officine de pharmacie sise centre commercial « les Arcades de Persan », 163 avenue Jacques Vogt à PERSAN (95340) ;
- VU l'arrêté du 18 février 1970 portant octroi de la licence n°95#001019 à l'officine de pharmacie sise centre commercial le village, 3 rue Eugène Cotton à PERSAN (95340) ;
- VU la demande enregistrée le 18 juillet 2016, présentée par la SELURL DOC VAUDOU, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Guillaume VAUDOU, pharmacien titulaire de l'officine sise centre commercial « les Arcades de Persan », 163 avenue Jacques Vogt à PERSAN (95340), et la SELAS Grande Pharmacie du Village, prise en la personne de son représentant légal Madame Martine BOUTON épouse VAUDOU, pharmacien titulaire de l'officine sise centre commercial, 3 rue Eugène Cotton à PERSAN (95340), en vue du regroupement de leurs officines vers le local de l'une d'entre elle sis centre commercial « les Arcades de Persan », 163 avenue Jacques Vogt à PERSAN (95340) ;

- 
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 22 août 2016 par le responsable du Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 10 octobre 2016 ;
- VU l'avis de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'officine du Val d'Oise en date du 27 octobre 2016 ;
- VU l'avis du Syndicat des pharmaciens du Val d'Oise en date du 12 septembre 2016 ;
- VU l'avis du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 12 septembre 2016 ;
- VU l'avis du Préfet du département du Val d'Oise en date du 7 novembre 2016 ;

CONSIDERANT que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine de Monsieur Guillaume VAUDOU, sis centre commercial « les Arcades de Persan », 163 avenue Jacques Vogt au sein de la commune de PERSAN;

CONSIDERANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine des officines à regrouper ;

CONSIDERANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Est autorisé le regroupement, dans le local sis centre commercial « les Arcades de Persan », 163 avenue Jacques Vogt, à PERSAN (95340) des officines exploitées par la SELURL DOC VAUDOU, dont Monsieur Guillaume VAUDOU est titulaire, et par la SELAS Grande Pharmacie du Village, dont Madame Martine BOUTON épouse VAUDOU est titulaire.

ARTICLE 2 : La licence n° 95#001112 est octroyée à l'officine issue du regroupement.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

- ARTICLE 3 : Les licences n° 95#000109 et n° 95#001019 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, l'officine sise centre commercial « les Arcades de PERSAN », 163 avenue Jacques Vogt au sein de la commune de PERSAN devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté ne pourra être transférée avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 14 novembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-09-011

Décision 16-1247 autorisant le transfert du dépôt de sang
de la Maternité Sainte Félicité

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° 16-1147

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de santé publique, titre II, livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221-10, R.1221-19 à 21, 1221-36 à 52 et R.1222-23 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 portant homologation du règlement relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2002 modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- VU la décision du directeur général de l'Agence française de Sécurité sanitaire des produits de santé du 6 novembre 2006 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1223-3 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R.1221-20-1 et R.1221-20-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.2221-20-4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile-de-France ;
- VU la décision n° 09-383 du 28 août 2009 du Directeur de l'Agence régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France renouvelant pour une durée de cinq ans à compter du 28 août 2009 l'autorisation donnée au profit de la Maternité Ste Félicité 75015 PARIS de faire fonctionner un dépôt de sang sur son site ;

- VU la demande présentée par l'établissement le 15 septembre 2016, déclarée complète le 15 septembre 2016 ;
- VU la convention de dépôt établie entre l'établissement de santé et l'établissement français du sang Ile-de-France le 11 avril 2016 ;
- VU l'avis technique favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance du 3 octobre 2016

DECIDE

- ARTICLE 1er : La maternité Sainte Félicité, 6-7 rue de Casablanca 75015 Paris, est autorisée à transférer son dépôt de sang urgence vitale dans des nouveaux locaux au sein de l'établissement : « Le dépôt de sang est situé : au sein du secteur naissance / bloc opératoire au rez de jardin de l'établissement ».
- ARTICLE 2 : La présente décision ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation en cours, dont l'échéance est fixée au 28 août 2019.
- ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès la ministre des Affaires sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et transmise à la maternité Sainte Félicité, à l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France et au coordonnateur régional d'hémovigilance d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 9 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-09-010

Décision n°16-1245 autorisant la modification des
éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage
intérieur du Centre hospitalier François Quesnay de
Mantes-la-Jolie

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° 16-1245

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision en date du 6 octobre 1958 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H. 50 au sein du Centre hospitalier François Quesnay sis 2 boulevard Sully à Mantes-La-Jolie (78201) ;
- VU la demande déposée le 10 août 2016 par Monsieur Michaël GALY, Directeur de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein du Centre hospitalier François Quesnay sis 2 boulevard Sully à Mantes-La-Jolie (78201) ;
- VU la convention, fixant les engagements des deux parties, par laquelle la pharmacie à usage intérieur du Centre hospitalier intercommunal de Meulan Les Mureaux sis 1, rue du Fort à Meulan en Yvelines (78250) confie la réalisation de l'activité de préparation de médicaments anticancéreux injectables en système clos (cytotoxiques et anticorps monoclonaux) à la pharmacie à usage intérieur de Centre hospitalier François Quesnay sis à Mantes-La-Jolie (78201) ;
- VU le rapport d'enquête en date du 6 septembre 2016 et sa conclusion définitive en date du 27 octobre 2016, établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent à assurer l'activité de préparation de médicaments anticancéreux injectables en système clos (cytotoxiques et anticorps monoclonaux) pour le compte du Centre hospitalier intercommunal de Meulan Les Mureaux sis à Meulan en Yvelines (78250) ;

CONSIDERANT les réponses apportées par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique et notamment :

- sur les moyens en personnel pharmacien et préparateur conformes aux recommandations des sociétés savantes,
- les équipements et les locaux et leurs qualifications conformes aux référentiels en vigueur,
- la mise en place d'une solution Web durable dans le cadre de la transmission des informations inter établissements ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur du Centre hospitalier François Quesnay sis 2 boulevard Sully à Mantes-La-Jolie (78201), consistant à assurer l'activité de préparation de médicaments anticancéreux injectables en système clos (cytotoxiques et anticorps monoclonaux) pour le compte du Centre hospitalier intercommunal de Meulan Les Mureaux sis 1, rue du Fort à Meulan en Yvelines (78250).

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 2 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de dix demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 9 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-09-012

Décision n°16-1246 renouvelant l'autorisation de
fonctionnement du Dépôt de sang au Centre Médical
Chirurgical Privé de saint-Germain

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° 16-1246

Centre Médico- Chirurgical Privé (CMCP) de Saint Germain 78

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de santé publique, titre II, livre II de la première partie et notamment ses articles L 1221-10, R 1221-19 à 21, 1221-36 à 52 et R 1222-23 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 portant homologation du règlement relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2002 modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- VU la décision du directeur général de l'Agence Française de sécurité sanitaire des produits de santé du 6 novembre 2006 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1223-3 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R 1221-20-1 et R 1221-20-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R 2221-20-4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;

- 
- VU la convention établie entre l'établissement de santé et l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France le 2 août 2016 ;
- VU la demande du Centre Médico Chirurgical Privé de Saint Germain , 12 rue Baronne Gérard 78 Saint Germain en Laye du 15 avril 2016, reconnue complète le 11 octobre 2016 et les engagements pris de se conformer aux exigences réglementaires ;
- VU l'avis technique favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance du 12 octobre 2016 ;

DECIDE

- ARTICLE 1er : L'autorisation de faire fonctionner un dépôt de sang, accordée par décision n° 11-621 par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France le 29 septembre 2011 au Centre Médico Chirurgical Privé de Saint Germain, 12 rue Baronne Gérard 78100 Saint Germain en Laye, est renouvelée .
- ARTICLE 2 : Dans le cadre de ce renouvellement, le Centre Médico Chirurgical Privé de Saint Germain exerce dans le strict respect de la convention le liant à l'Établissement Français du Sang Ile-de-France, une activité de **dépôt d'urgence** au sens de l'article D1221-20 du code de la santé publique, à savoir la conservation de concentrés de globules rouges de groupe O distribués par l'établissement de transfusion sanguine référent pour les délivrer en urgence vitale à des patients hospitalisés dans l'établissement de santé.
- ARTICLE 3 : Conformément à l'article R1233-2 du code de la santé publique, cette autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans à compter du 3 octobre 2016. La prochaine demande de renouvellement d'autorisation sera adressée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé quatre mois avant la date d'expiration de la présente autorisation.
- ARTICLE 4 : La convention établie avec l'EFS Ile de France prend effet dès signature de la décision.
- ARTICLE 5 : Cette autorisation est subordonnée au respect des engagements pris par le directeur d'établissement.
- ARTICLE 6: Toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou un changement de locaux est soumise à autorisation et demande écrite de l'établissement. Les modifications relatives au changement de responsable du dépôt ou du matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant les modifications.



ARTICLE 7 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès du ministre des Affaires sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

ARTICLE 8 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et transmise au Centre Médico Chirurgical Privé de Saint Germain, à l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France, au coordonnateur régional d'hémovigilance d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 9 novembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS